

LES DEFENSEURS SYNDICAUX DANS LE CHAMP DE LA FERC : POUR UNE COMPÉTENCE NATIONALE

La FERC s'est associée avec la Fédération du spectacle pour contester devant le Conseil d'Etat la limitation régionale de l'action des défenseurs syndicaux instaurée par le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016.

La Fédération défend les intérêts de 626 000 salariés du secteur privé couverts par 13 conventions collectives. Cet éparpillement des champs conventionnels répondant à des périmètres syndicaux éclatés plaide pour une compétence nationale et fédérale des défenseurs syndicaux.

La défense syndicale limitée au territoire d'une région est une atteinte au droit des salariés.

Tout salarié (Art. 6 de la convention européenne des droits de l'Homme) a le droit d'avoir l'assistance du défenseur de son choix.

Contraindre les travailleurs à choisir leur défenseur sur une liste régionale porte atteinte à leurs droits et ceux des organisations syndicales qui connaissent parfaitement la réalité du rapport salarial et peuvent faire valoir leurs arguments.

A travers la défense syndicale, c'est une conception des rapports de travail qui s'exprime, une élaboration collective de la règle de droit. Elaboration collective mise à mal lorsque qu'on limite l'accès des défenseurs syndicaux à tous les tribunaux.

Le décret du 18 juillet 2016 est un mauvais coup au droit des salariés à bénéficier d'une défense syndicale efficace. Il met la FERC dans des difficultés importantes pour trouver dans les territoires des camarades ayant des compétences précises (connaissance des conventions collectives) et réelles (des salariés partageant les mêmes conditions de travail, élaborant des actions à travers un droit vivant et revendicatif).

La défense syndicale ne s'improvise pas, les camarades, qui s'y consacrent, ont des connaissances techniques particulières et éminemment évolutives. Elle est grande consommatrice de temps, tant du point de vue de la formation qu'elle implique, que des recherches et de la rédaction des conclusions, des déplacements, et des temps d'audience.

Pour la FERC, la limitation au territoire de la région est inacceptable... C'est la mort annoncée de la défense syndicale pour bon nombre de nos syndiqués et de nos organisations.

III^e CONGRÈS DE LA CGT FERC SUP, BLAINVILLE SUR MER, 6-10 MARS 2017

Depuis la fondation du SNPES-CGT en 1963, la CGT de l'enseignement supérieur a connu plusieurs noms, mais n'a jamais changé de raison d'être : en adoptant celui de CGT FERC Sup lors de son III^e congrès en tant qu'union nationale des syndicats CGT de l'enseignement supérieur, elle s'inscrit plus que jamais dans son esprit initial, celui de porter un syndicalisme inter catégoriel, unissant tous les personnels des établissements d'enseignement supérieur et leur offrant la place qu'ils doivent tenir au sein de l'ensemble des salariés réunis au sein du syndicalisme confédéré.

Ce III^e Congrès devait prendre la mesure des vastes transformations en cours dans l'ESR, pour permettre aux personnels de faire face aux défis qui les attendent :

- Comment rassembler l'ensemble des syndiqués CGT présents dans les nouveaux périmètres des communautés d'établissement pour faire face ensemble aux restructurations d'ampleur ?

- Comment faire face à la transformation des pratiques qui changent les conditions de travail de toutes, notamment avec l'omniprésence du numérique ?

- Comment inscrire notre combat au sein des organisations CGT d'une fonction publique soumise à de nouvelles pressions managériales, à l'individualisation de l'évaluation et des rémunérations, à la stagnation des grilles, au gel du point d'indice, à la précarité ?

- Comment, contre la régionalisation en cours, défendre un enseignement supérieur émancipateur, d'égale qualité en tout point du territoire, attentifs à toutes ?

Un document de congrès abondant, enrichi de nombreux amendements, aura permis de brasser collectivement tous ces enjeux, en traçant la direction de notre action à venir.

Une nouvelle direction collégiale fut élue comme lors des deux congrès précédents : elle incarnera la diversité des personnels que la CGT FERC Sup unit en son sein et la jeunesse qui, nourrie de la sagesse que lui ont transmise ses aînés, est le signe d'un syndicalisme vivant, attendant de pied ferme les luttes à venir.

